

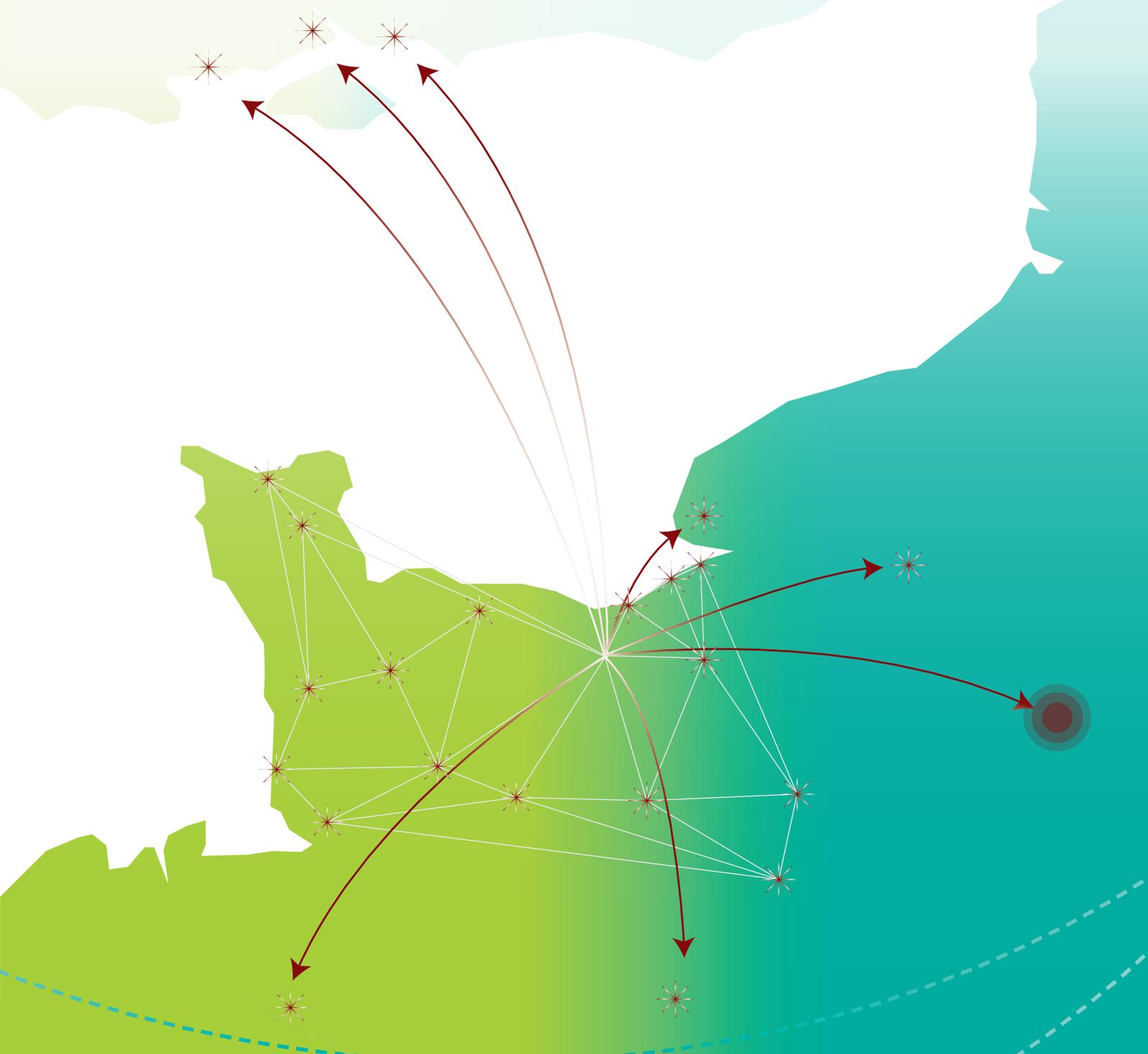
Création d'un pôle métropolitain

CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

Après 10 années consacrées au dialogue entre les territoires, le syndicat mixte Caen-Métropole se transforme en Pôle métropolitain en donnant **une nouvelle dimension à la coopération interterritoriale.**

Quels sont les enjeux et les objectifs ? Quel serait le périmètre idéal ?
Quelles actions pourraient, ou devraient, être menées ?

Autant de questions auxquelles ce document souhaite apporter des réponses.



Pour aujourd'hui et demain : une volonté affirmée de parler ensemble d'une seule voix, en Normandie et en Europe

Les membres de Caen-Métropole souhaitent donner une nouvelle dimension à leur coopération, avec une transformation du syndicat mixte en pôle métropolitain. Il s'agit de créer un outil commun : le pôle métropolitain Caen Normandie Métropole. Il est largement ouvert aux territoires de l'Ouest normand qui ont aussi su développer des partenariats et une dynamique interne.

3 objectifs principaux sont à retenir :

1 - Une stratégie commune pour la Normandie

Le pôle métropolitain Caen Normandie Métropole devient l'un des trois pôles de Normandie, avec les pôles métropolitains de l'Estuaire avec Le Havre et le pôle métropolitain CREA Seine Eure à Rouen. Il permet de développer collectivement un programme d'actions conçu à partir d'une stratégie commune. Fédérés autour d'un projet de territoire commun, les membres du pôle métropolitain Caen Normandie Métropole **parlent d'une même voix et font poids dans une Normandie unifiée.**

2 - Un programme d'actions conçu entre territoires complémentaires

Caen Normandie Métropole valorise la complémentarité de ses membres, la richesse des initiatives prises par tous les territoires qui mettent et mettront en commun leurs forces pour se faire entendre et développer **des actions concrètes** dans l'ensemble du territoire. Espace de **dialogue** et de **partage**, le pôle métropolitain est aussi un outil d'animation, de coordination et d'ingénierie mutualisée au service de ses membres.

3 - Un espace de partage ouvert sur l'Europe

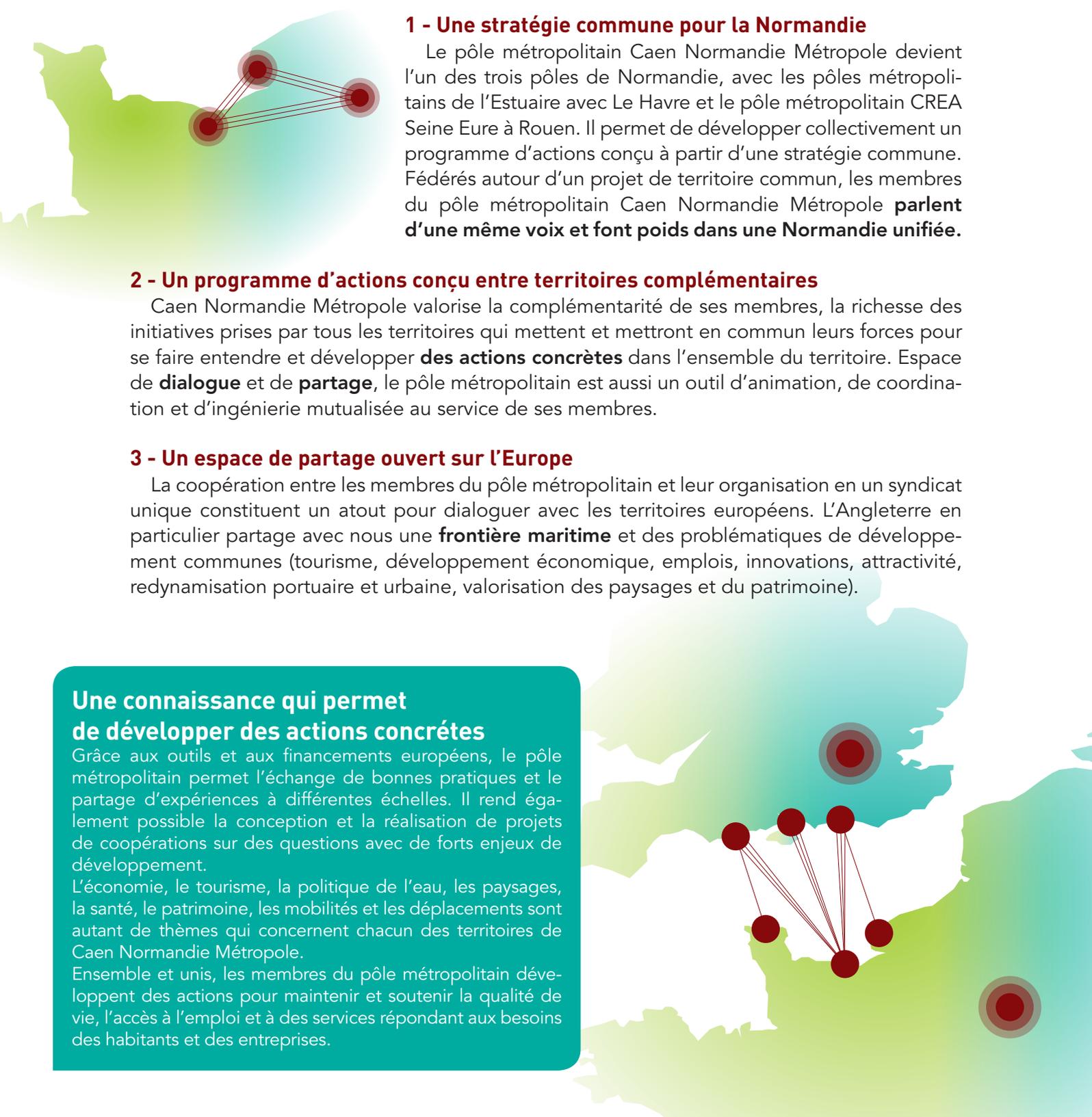
La coopération entre les membres du pôle métropolitain et leur organisation en un syndicat unique constituent un atout pour dialoguer avec les territoires européens. L'Angleterre en particulier partage avec nous une **frontière maritime** et des problématiques de développement communes (tourisme, développement économique, emplois, innovations, attractivité, redynamisation portuaire et urbaine, valorisation des paysages et du patrimoine).

Une connaissance qui permet de développer des actions concrètes

Grâce aux outils et aux financements européens, le pôle métropolitain permet l'échange de bonnes pratiques et le partage d'expériences à différentes échelles. Il rend également possible la conception et la réalisation de projets de coopérations sur des questions avec de forts enjeux de développement.

L'économie, le tourisme, la politique de l'eau, les paysages, la santé, le patrimoine, les mobilités et les déplacements sont autant de thèmes qui concernent chacun des territoires de Caen Normandie Métropole.

Ensemble et unis, les membres du pôle métropolitain développent des actions pour maintenir et soutenir la qualité de vie, l'accès à l'emploi et à des services répondant aux besoins des habitants et des entreprises.



S'appuyant sur une expérience réussie de coopération inter-territoriale avec Caen-Métropole

Le dialogue et la coopération constituent le socle des actions menées depuis dix ans par le syndicat mixte Caen-Métropole. Entre terre et mer, la communauté d'agglomération et neuf communautés de communes forment un territoire cohérent, à la croisée des dynamiques du Grand Ouest et du bassin parisien. La complémentarité fait la force de ce territoire, depuis les activités économiques, de recherche ou de formation caennaises, du littoral jusqu'au bocage de l'ouest et aux grandes terres agricoles de la plaine de Caen.

Le choix collectif : construire un projet commun de développement et coordonner des actions

L'ensemble des actions menées a toujours tenu compte des évolutions à l'œuvre et des besoins émergents, notamment sur les questions de mobilité, de services à la population, de commerce ou d'environnement.

→ La politique de **Pays** menée depuis 2007 a permis de définir une stratégie et des orientations communes pour renforcer les cohésions territoriales. Elle a renforcé les solidarités réciproques entre la ville, le périurbain et l'espace rural. Elle a fédéré élus et acteurs de la société civile autour de projets communs.

→ L'espace péri-urbain s'est considérablement développé et les intercommunalités bénéficient d'une croissance de population continue. La demande en matière de services et de mobilité s'est accrue. Caen-Métropole a donc animé **une coordination entre les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)** pour établir un diagnostic partagé des besoins et trouver ensemble des solutions, techniques et financières. Cela a permis de mener à bien des projets pour accompagner les changements sociétaux et économiques.

→ Un **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** a été approuvé à l'unanimité en 2011. Il est le fruit d'un dialogue constructif et fructueux. Il a confirmé la capacité de partage et d'échange entre chacun des membres du syndicat et a aussi démontré l'aptitude de tous à innover et à se saisir de questions émergentes.

Une capacité forte à s'adapter et à innover au service de l'environnement

Depuis 2007, le territoire est engagé dans une démarche de connaissance des caractéristiques et des richesses environnementales du territoire.

→ Biodiversité et eau constituent des domaines particuliers d'études, d'analyses et d'échanges, avec l'objectif de proposer des solutions communes pour préserver et améliorer les ressources et les milieux.

→ Engagé dans l'information et l'animation de réflexions sur le climat et les énergies, le syndicat a développé son rôle de conseil et de suivi pour accompagner ses membres dans leurs projets en faveur des économies d'énergie.

Caen Normandie Métropole, mode d'emploi

Une échelle pertinente pour l'action

Un pôle métropolitain n'est **pas un échelon territorial supplémentaire**. Il a vocation à coordonner les actions entre ses membres, à favoriser le partage de connaissances et d'expériences et à développer des actions au service des habitants.

Les douze pôles métropolitains qui existent en France partagent des objectifs communs : pertinence de l'échelle métropolitaine pour l'action, construction d'une identité commune, portage d'un projet de développement commun. Ces objectifs sont également ceux de Caen Normandie Métropole.

La vocation d'un pôle métropolitain est de traiter à la bonne échelle les sujets d'intérêt métropolitain. Dans cette coopération, chaque territoire composant le pôle métropolitain a des atouts et des démarches territoriales à valoriser.

Un pôle métropolitain : c'est quoi ?

Un pôle métropolitain est un **syndicat mixte**, il fonctionne avec un comité syndical et un bureau pour lesquels des **délégués** sont désignés par chaque membre. Il a un triple rôle : concertation, co-construction et coordination.

Quelle plus-value vis-à-vis de l'existant ?

La plus-value du pôle métropolitain Caen Normandie Métropole réside dans :

- la mise à disposition d'une **connaissance** approfondie des territoires,
- la construction d'une **vision partagée et d'une stratégie commune**,
- le partage et la déclinaison de **bonnes pratiques**,
- la mise en place d'**actions métropolitaines** emblématiques, avec la force d'un grand territoire,
- la capacité à **dialoguer avec les territoires voisins** en Normandie et en Europe.

Pour faire quoi ?

Outre le portage de SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), seule compétence pouvant être déléguée par les membres du Pôle métropolitain, **cinq grands domaines d'actions**, constituent le cadre de travail.

Domaines d'action	Exemple de thématiques de travail
Aménagement durable	Inter-SCoT, climat air énergie, espaces publics, habitat, patrimoine, urbanisme réglementaire
Économie, innovation, emplois	Tourisme et patrimoine, agriculture, formation et recherche, économie circulaire, commerce, promotion et attractivité
Service aux populations	Santé, mobilités nouvelles, numérique, éducation, sport et culture
Environnement et cadre de vie	Eau, biodiversité, paysage, sol et foncier
Coopérations inter-territoriales et métropolitaines	Europe et coopérations transfrontalières, vallée de la Seine, contrat d'action territoriale

Peut-on choisir à quelles actions adhérer ?

Le pôle métropolitain Caen Normandie Métropole est un **syndicat mixte à la carte** : ses membres choisissent les actions auxquelles ils adhèrent. Structure souple, le pôle métropolitain permet à ses membres de faire évoluer leur participation par projets.

Qui est concerné en Basse-Normandie ?

Le pôle métropolitain Caen Normandie Métropole permet l'articulation entre :

- un **ensemble continu de territoires** : périmètre de l'actuel syndicat Caen-Métropole, étendu au bassin de vie caennais,
- un ensemble de **territoires en réseau à l'échelle de l'ouest de la Normandie**.

Sur quel périmètre ?

Son **périmètre est évolutif**, il permet l'intégration progressive de collectivités et d'établissements publics : communautés de communes, communautés d'agglomération ou communautés urbaines, conseils généraux, conseil régional.

Qui définit les orientations ?

Le pôle métropolitain Caen Normandie Métropole est conçu comme un espace de partage et d'échange. **Tous les membres du pôle métropolitain** participent donc ensemble à la définition d'un **programme de travail triennal**, comprenant les grandes orientations communes et les actions à mener.

Quel mode de coopération ?

Le mode projet est le moteur unique. Les membres du pôle métropolitain partagent une vision et décident collectivement d'orientations à donner à un travail en commun : ils construisent un projet de territoire.

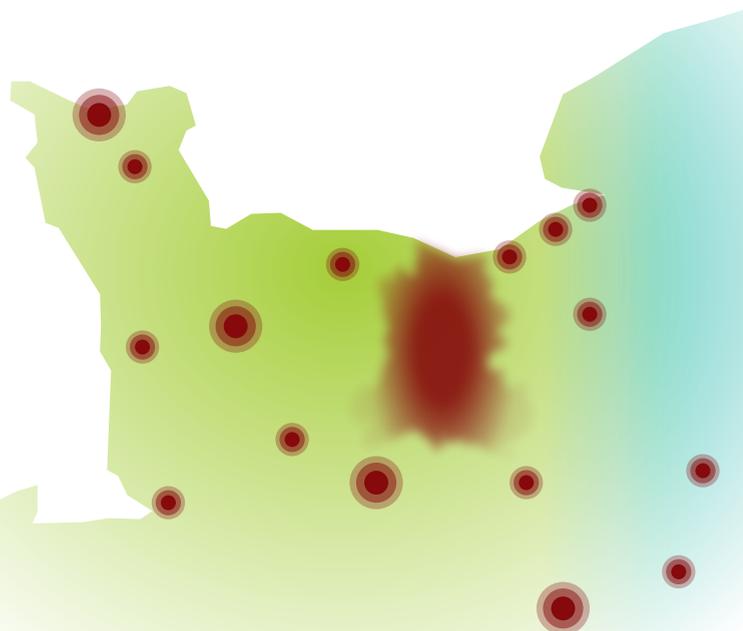
Ce projet se décline en trois grandes étapes de co-construction :

- la définition d'une stratégie et d'**objectifs** à atteindre,
- l'élaboration d'un programme de travail et d'**actions** à mener,
- une **évaluation** et un bilan à l'issue d'une période de trois ans.

Quels moyens ?

Le dialogue entre les membres de Caen Normandie Métropole associe les acteurs de la société civile et les élus. Il est permis grâce à des **moyens communs à tous les membres** :

- **observation et connaissance** des territoires, des réalités et des dynamiques transversales,
- **gestion de projet** selon les priorités définies par l'ensemble des membres,
- **évaluation et transparence** pour restituer, sensibiliser, mobiliser et fédérer les membres ainsi que les acteurs de la société civile.



Quelles ressources ?

Le pôle métropolitain Caen Normandie Métropole fonctionne en mode projet à partir de ressources existantes. Ses membres bénéficient à l'échelle du pôle métropolitain d'une **ingénierie mutualisée** :

→ **ingénierie d'observation stratégique et de connaissance**: l'agence d'urbanisme AUCAME est une association à laquelle adhèrent les membres du pôle métropolitain. Ils bénéficient ainsi d'une **information partagée et accessible**: outils géographiques, diagnostics territoriaux et thématiques, études d'aménagement.

→ **ingénierie de projet**: les membres du pôle métropolitain Caen Normandie Métropole disposent d'une ingénierie de conseil et d'une ingénierie financière, d'une ingénierie réglementaire et de montage de projets, avec en particulier une compétence de **mobilisation d'outils et de financements européens**.

Il existe ainsi une équipe dédiée du pôle métropolitain, celle du syndicat Caen Normandie Métropole, qui travaille en cohérence avec l'AUCAME.

Les membres disposent de leur propre équipe technique. Dans le cadre de la mutualisation, ils désignent un ou plusieurs référents techniques.

Comment va se constituer ce pôle ?

La constitution du pôle métropolitain Caen Normandie Métropole est proposée en deux étapes afin de **permettre l'adhésion** d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et de collectivités souhaitant participer au projet métropolitain.

Étape 1: les membres du syndicat mixte Caen-Métropole proposent la **transformation** du syndicat en pôle métropolitain Caen Normandie Métropole. Il prend la forme d'un syndicat mixte à la carte.

Étape 2: l'adhésion au pôle métropolitain est ouverte aux collectivités qui souhaitent participer à la définition d'une stratégie collective et élaborer un programme d'actions. Le **pôle s'élargit** en fonction des nouvelles adhésions.

Coordonnées

Pôle Métropolitain

Caen Normandie Métropole

19 avenue Pierre Mendès-France

CS 15094 - 14050 CAEN Cedex 4

Tél. : 02.31.86.39.00

www.caen-normandie-metropole.fr

contact@caen-metropole.fr